

Dans ce numéro :

- Page 1 :
les vœux du Maire
Des jeunes filles méritantes
- Page 2
Le POS va mourir
- Page 3
Vive le PLU
- Page 4
Nevis : nouvelle association
Décès de Mr A. Conrad
- Page 5
Concours des maisons fleuries
- Page 6
Etat Civil 2003

L'INFORMATION COMMUNALE DE LA MAIRIE DE DIEBLING

Le Journal de Diebling



Année 2004, N° 1

Janvier

Meilleurs vœux pour 2004

L'année 2003 a connu une fois n'est pas coutume les vicissitudes de la vie. *Malheureuses* pour les populations qui ont été touchées par les inondations et la sécheresse, voire affectées par la disparition d'un être cher. *Heureuses* pour celles qui ont eu le privilège de voir leurs pays intégrer la Communauté Européenne ou mieux encore passer à la Démocratie.

Même si l'année 2003 ne laissera pas un souvenir impérissable, réjouissons nous malgré tout de la constitution en janvier de la Communauté d'Agglomération qui permettra à notre région et à DIEBLING en particulier de proposer à nos concitoyens des services plus variés et des moyens financiers plus importants.

L'année 2003 a également vu la fermeture de l'avant dernière mine de charbon à Freyming-Merlebach. A nous de penser à la reconversion industrielle et au développement de notre région en pensant à l'avenir de nos enfants et au bien-être de nos anciens afin qu'ils puissent profiter pleinement de la retraite car ils le méritent bien.

Même si les vœux ne peuvent pas donner du travail,
ils peuvent malgré tout donner de l'espoir et de la confiance.

Je souhaite que l'année 2004 soit la plus agréable, la plus tranquille, la plus heureuse possible pour Vous et pour vos Proches.

Jean-Luc SCHWARTZ

Il n'est jamais trop tard pour féliciter
des jeunes filles méritantes



Stéphanie Klein
Jessie Risse



La mention « très bien », Stéphanie Klein et Jessie Risse l'ont décrochée au baccalauréat scientifique en 2003, avec des moyennes générales qui en feraient plus d'un. Et même l'épreuve de mathématiques, dont on a tant entendu parler ; infaisable aux dires de certains, ne leur a pas fait peur.

Ces jeunes filles de 18 et 17ans, après avoir terminé leur scolarité au Lycée Jean de Pange de Sarreguemines, sont parties à Nancy suivre leurs études :

- Stéphanie fait une classe préparatoire à l'entrée aux écoles Vétérinaires.
- Jessie s'oriente vers la Faculté de Médecine.

Bonne chance pour la suite, Mesdemoiselles, et nul doute qu'elle sera brillante.

N'oublions pas de féliciter également celles et ceux qui ont également connu le succès aux différents examens.

ELECTIONS REGIONALES :

21 et 28 mars 2004



Deux bureaux de vote seront mis à votre disposition dans la salle du Conseil.

Pensez à vous munir de la dernière carte d'électeur de couleur bleue qui vous parviendra sous peu.





URBANISME : Le POS va mourir ...

Notre POS qui date de 1991 ne répond plus aux problématiques actuelles. A la fois rigide et incomplet, ses faiblesses ne permettent plus au conseil municipal d'accomplir son travail d'aménagement et d'organisation du territoire communal de manière satisfaisante.

Le Conseil municipal a donc décidé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols).

Le décret d'application de la loi SRU réformant l'Urbanisme local, paru le 27 mars 2002, innove sur le plan pratique. Le POS (Plan d'Occupation des sols), n'existe plus.

Dorénavant, les documents sont les suivants, selon les nouvelles règles du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durable,
- Le règlement,
- Les documents graphiques

L'élaboration du PLU se fait en deux grandes phases : une phase d'élaboration puis une phase d'approbation. Cette élaboration, est menée en association avec un certain nombre de partenaires et le public à travers la mise en place d'une concertation.

A l'issue de ces consultations, le projet de PLU sera soumis à l'approbation définitive du Conseil municipal, et sera dès lors applicable.

Les fondements du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Le plan local d'urbanisme remplace désormais le plan d'occupation des sols, il permet aux conseils municipaux de mieux exprimer leurs projets pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement de la ville ou du village.

Un projet favorisant le renouvellement urbain.

Un certain nombre d'évolutions réglementaires ont par ailleurs été apportées.

Plusieurs d'entre elles visent à favoriser le renouvellement urbain de la ville sur elle-même, notamment par la levée des freins à la densification.

Le renouvellement urbain vise un triple souci :

- Offrir une alternative aux logiques d'évasion résidentielle des ménages : cette logique contribue fortement au mitage des espaces naturels et ruraux ainsi qu'à l'accroissement des déplacements en voiture particulière,
- Requalifier les cadres urbains en particulier des zones urbaines dégradées.
- Produire de la mixité et de la diversité dans les fonctions économiques et résidentielles.

Un projet évolutif

La loi SRU a reconnu aux documents d'urbanisme un caractère évolutif. Ainsi, il s'agit aujourd'hui de faciliter l'adaptation aux priorités qui peuvent apparaître, sans • Les annexes, qui sont des documents destinés uniquement pour information.

Le projet d'aménagement et de développement durable et le règlement constituent les parties opposables aux tiers

L'élaboration du Programme Local d'Urbanisme

Il comprend trois parties :

- le rapport de présentation expose notamment le diagnostic sur la situation du village, en matière d'urbanisme évidemment mais aussi d'histoire, d'environnement, de géologie, d'activité économique, etc.

- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune,

- le règlement applique concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement, avec des spécificités par secteur.

Il constitue ainsi un cadre de référence, couvrant obligatoirement la totalité

du territoire communal, pour les quartiers à réhabiliter ou à renouveler. Il intègre l'ensemble des projets d'aménagement intéressant la commune : les plans d'aménagement de zone, traitement des espaces public, des paysages, de l'environnement.

Le PLU est pour les élus un document plus complet que le POS, limité à préciser le droit des sols, il constitue pour les citoyens un document plus lisible, facilitant ainsi la concertation à laquelle il est désormais systématiquement soumis. Pour les territoires concernés, c'est un document plus global et plus prospectif.

toutefois se dégager de la nécessité de conduire un projet durable.

Pour ce faire, la procédure de révision a été considérablement simplifiée. De même, une procédure de révision d'urgence a été instaurée, permettant d'adapter rapidement un PLU pour permettre un projet nouveau sans remettre en cause la nécessité d'une enquête publique

Un projet plus démocratique

En contrepartie des facilités de procédure, la démocratisation de l'élaboration du PLU est renforcée : le projet doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal élargi dans la durée.





VIVE LE "PLU"

La concertation permet d'informer et d'associer les habitants en amont des décisions qui concernent leur cadre de vie, de mieux définir les objectifs d'aménagement au travers d'une démarche globale appuyée sur un large débat public.

Les modalités de concertation sont librement définies par le conseil municipal, la concertation devant se dérouler pendant toute la durée de l'élaboration ou de l'étude de la révision du PLU. Elle fait l'objet d'un bilan tiré par le conseil municipal et tenu à disposition du public.

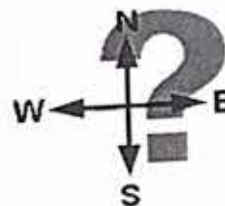
Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU

Le projet d'aménagement et de développement durable constitue une partie du PLU et a valeur normative.

Il expose, à la suite du rapport de présentation, le projet d'évolution d'ensemble de la commune. Document destiné à l'ensemble des citoyens, il convient que sa présentation libératrice et cartographique soit la plus accessible possible.

Dans ce cadre et en fonction des besoins de la commune, il peut en outre, définir les projets plus précis d'aménagement tels :

- l'aménagement et le développement des quartiers centraux,
- les actions de renouvellement des quartiers en difficultés,
- les projets d'aménagements des espaces publics,
- les projets d'équipement dans les ZAC,
- les projets d'aménagement des entrées de ville,
- les mesures décidées pour protéger les paysages naturels et urbains.



Ces compléments sont facultatifs et il n'est nullement nécessaire d'attendre que tous ces projets soient prêts pour approuver le plan local d'urbanisme. Celui-ci pourra par les modifications ou révisions ultérieures, être complété, au fur et à mesure que les projets seront élaborés.

Où en sommes nous à Diebling ?

Le conseil municipal a choisi le cabinet de géomètres expert GUELLE et FUCHS de Forbach pour élaborer notre PLU, cet organisme a entrepris dans un premier temps de faire numériser notre cadastre pour en permettre une manipulation moderne par l'informatique.

Ce travail est entrain de se faire. Une partie de ce plan est déjà disponible et consultable en Mairie. Pour le compléter, nous sommes en train d'acquies auprès de la Direction Général des impôts (DGI), les données alphanumériques qui le complètent (propriétaires, surface, ...) et qui seront liées à chaque objet du plan. On pourra ainsi interroger une parcelle cadastre directement à l'écran d'un ordinateur, pour en connaître la surface ou la nature.

En ce qui concerne l'élaboration du P.L.U., la commission « urbanisme » va prendre connaissance du rapport de présentation



NOVISI * : Association Humanitaire à but non lucratif
3, rue de la Fontaine 57450 Henriville

* d'un mot composé togolais qui signifie :

la force est dans la fraternité .

Président : Joseph Aronica 03 87 89 12 50 Vice-président : Marcel Kieffer 03 87 02 51 38

Trésorière : Nicole Klein 03 87 02 50 12 Secrétaire : Jocelyne Durand 03 87 89 63 99

Une nouvelle association a vu le jour cette année à Henriville. Il s'agit de **NOVISI** qui réunit déjà des membres de plusieurs villages de notre secteur et dont le nom signifie en togolais « La force est dans la fraternité. »

La fraternité des membres de l'association se veut solidaire d'un peuple que différentes circonstances ont rapproché de nous. Sous le thème de la fraternité tous se sont donc réunis parce que l'accueil reçu au TOGO avait déclenché le besoin de rendre avec nos moyens qui sont surtout matériels la chaleur fraternelle avec laquelle nous avons été reçus.

Les objectifs principaux de l'association consistent à aider le peuple togolais en lui donnant les moyens d'assurer ce dont il a un besoin vital : l'instruction, les soins, la formation d'apprentis ou d'infirmières, le développement du monde rural. Sur place, un ingénieur agronome togolais se dépense bénévolement pour qu'ensemble ses frères puissent vivre de la terre et les groupements agricoles sont animés et soutenus par une O.N.G. La formation n'étant pas gratuite, elle est donc également un de nos objectifs pour que les jeunes aient la possibilité de se qualifier et acquérir les outils de leur travail. Nous nous contentons pour l'instant de ces objectifs pour lesquels nous savons qui, au TOGO, les prendra en charge.

NOVISI souhaite remercier ici tous ceux qui se sont déjà associés à son action.

Merci à tous ceux qui ont participé à leur manière, en particulier pour remplir le container envoyé fin Novembre de Diebling vers Anvers et qui a mis près d'un mois pour arriver au TOGO. Il contenait deux voitures, de nombreux vélos, ordinateurs, machines à coudre, médicaments (merci aux pharmaciens !), des livres et des vêtements. Les actions menées ont permis de financer cet envoi au coût élevé.

Une équipe s'est rendue au TOGO courant du mois de janvier 2004 pour veiller à une bonne répartition et une distribution ciblée de tous ces dons. Un tel voyage ne peut que relativiser la valeur de l'action entreprise par NOVISI car ce que l'on apporte sur place n'est rien comparé à ce que l'on y trouve !

Nous aurons besoin de votre soutien moral et financier pour mener à bien les projets à venir :

le montant de l'adhésion a été fixé à 15 euros minimum et tous les dons seront les bienvenus.



Monsieur Aloyse CONRAD
Conseiller Municipal
et Adjoint au Maire
de 1953 à 1995

Un Homme apprécié et estimé nous a quitté

Monsieur Aloyse Conrad est décédé le 2 janvier 2004 dans sa 84ème année. Il était très connu et apprécié dans la localité pour avoir consacré 42 années de sa vie aux destinées communales (1953-1995), dont 18 comme adjoint au maire.

Nous garderons de lui, l'image d'une personne gaie et altruiste.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2003



1er prix
M. et Mme Francis Wingert

Le vendredi 9 janvier 2004 a eu lieu en Mairie de Diebling la remise des prix aux lauréats des Maisons Fleuries 2003.

Cette année encore, et depuis le début du mandat, le concours des maisons fleuries, organisé par la Commission des Fêtes, a suscité un intérêt grandissant auprès de nos concitoyens.

En effet, l'édition 2003 comptait des nouveaux participants, preuve en est que cette action fait des émules et contribue ainsi à l'embellissement de plus en plus important de notre commune.

Il est réconfortant de voir qu'à Diebling des femmes et des hommes pensent à rendre plus agréable la vie de tout à chacun, au moment où d'autres ne parlent que de bombes, de guerres et de violences.

Pour les membres du jury, le choix n'a pas été facile tant l'embellissement était de qualité. Ils n'ont pas eu la tâche facile.



2ème prix
M. et Mme Gilbert Schoen



3ème prix
M. et Mme Clément Schwartz

Lors de son allocution, le Maire a remercié la commission des fêtes qui a coordonné l'organisation de ce concours, les membres du jury des communes avoisinantes de Metzting et de Tenteling-Ebring qui ont sillonné le village et bien sûr les acteurs primés ou non pour leur contribution au fleurissement.

Car fleurir, c'est un cadeau visuel qu'on fait à soi mais aussi à ceux qui vivent dans votre entourage ; c'est une action noble qui mérite notre estime. Au moment du départ, chaque personne présente s'est vue remettre un cadeau.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'édition 2004

Sécurité routière : modifications du Code de la Route

Stationnement sur un emplacement réservé aux personnes handicapées

L'arrêt ou le stationnement sur un emplacement réservé aux personnes handicapées est passible d'une contravention de quatrième classe, prévue et réprimée par l'article R417-11 du Code de la Route. Le montant de l'amende est de 135 € pour un paiement dans les 30 jours.



La commune a mis en place des emplacements réservés aux personnes handicapées.*

Merci de les respecter .

- (Parking de la mairie, près de la fontaine, au cimetière et à l'étang)





ETAT CIVIL 2003

Naissances :

02 janvier 2003 est née à Sarreguemines **ENORA**, de LEGRAND Christine et de Damien CHRETIEN.
14 janvier 2003 est né à Sarreguemines **ARNAUD**, de KIEFFER Estelle et de Adrien MICHEL.
02 février 2003 est né à Sarreguemines **LOUIS**, de FLAUDER Frédérique et de Daniel DIETSCH.
06 février 2003 est née à Sarreguemines **SARAH**, de LONGO Laura et de Claude ABERT.
19 février 2003 est née à Sarreguemines **LYNE**, de MATHIS Cindy et Christian BORDE.
19 mars 2003 est né à Sarreguemines **BAPTISTE**, de DELLINGER Sophie et de François BEHR.
13 mai 2003 est née à Forbach **CLAIRE**, de RUPP Joëlle et de Jacques LIENHART.
12 juin 2003 est née à Sarreguemines **LISA**, de SCHNEIDER Virginie et de Maurizio MESSERE.
26 juin 2003 est née à Forbach **CASSANDRE**, de ZGUBINSKI Estelle et de Sacha FILANT.
17 août 2003 est née à Forbach **CARLA**, de TOLU Thérèse et de Costantino NANU.
17 août 2003 est né à Forbach **FABIO**, de TOLU Thérèse et de Costantino NANU.
20 août 2003 est né à Forbach **THOMAS**, de KON Isabelle et de Christophe SCHOEMANN.
12 septembre 2003 est née à Sarreguemines **MARIE**, de BOUR Fabienne et de Marc KOLLA.
13 septembre 2003 est née à Forbach **LOLA**, de BIERMANN Myriam et de Ervin BALTHAZAR.
03 novembre 2003 est née à Sarreguemines **CECILIA**, de PORT Christine et de Jean-Bernard LANG.
09 novembre 2003 est née à Sarreguemines **MAREVA**, de DINCHER Linda et de Pierrot BRASTENHOFER.
15 décembre 2003 est né à Forbach **QUENTIN**, de PAWELEC Christine et de Philippe KOPEC.

Décès :

29 janvier 2003 à Diebling, Mme HASDENTEUFEL née MOSSER Léonie.
02 février 2003 à Forbach, Mme LAME née LAUER Louise.
03 février 2003 à Strasbourg, Mr BADERGOLL Pierre.
04 février 2003 à Forbach, Mme SIEBERT née BOUR Marie.
06 février 2003 à Forbach, Mr GORIUS Auguste.
11 février 2003 à Forbach, Mme STARC née KLEIN Martha.
14 mars 2003 à Diebling, Mme LEGRAND née SCHNEIDER Elise.
13 avril 2003 à Forbach, Mr KLEIN Henri.
15 avril 2003 à Diebling, Mr REES Christophe.
28 avril 2003 à Forbach, Mme FREYERMUTH née LAUER Jeanne.
22 juin 2003 à Diebling, Mr MEYER Rémy.
13 juillet 2003 à Diebling, Mme SPEDER née FIACRE Marie.
13 juillet 2003 à Diebling, Mr BOUR Joseph.
11 août 2003 à Sarreguemines, Mme WAGNER née FLAUDER Madeleine.
03 septembre 2003 à Sarreguemines, Mme FLAUDER née DOUVINET Danielle.
23 septembre 2003 à Sarreguemines, Mr NUTZ Michel.
04 octobre 2003 à Diebling, Mr BRASSE Fernand.
07 octobre 2003 à Diebling, Mme KIPPER née HASDENTEUFEL Jeanne.
27 novembre 2003 à Diebling, Mme FELT née EGLOFF Marthe.

Mariages :

12 juillet 2003 KINOL Sabine et Cédric LANDRY.
09 août 2003 GREFF Myriam et Christophe FIORATO.
18 octobre 2003 STAUDER Monique et Antoine SCHREINER.



VOIE VERTE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez de trouver dans vos boîtes aux lettres un nouveau tract émanant de l'association contre la voie verte. Cette association qui fait le forcing pour tenter de vous recruter en vous inondant de tracts, en citant des extraits incomplets voire déformés et sortis de leur contexte d'articles parus dans le Républicain Lorrain et en développant une argumentation trompeuse et contestable, cherche sans doute aussi à entraîner les maires sur le terrain de la polémique stérile et dérisoire. Nous ne nous engagerons pas dans cette démarche.

Toutefois, nous ne pouvons pas non plus laisser dire tout et n'importe quoi, c'est pourquoi nous avons décidé de faire cette mise au point en attendant la présentation des études qui seront faites par des personnes compétentes en matière d'infrastructures routières :

- Le projet de 1994/96 d'une route à 2x2 voies étant abandonné, il n'existe pour l'heure aucun plan.
- Les plans présentés lors de la réunion publique de Nousseviller sont ceux réalisés par la mairie de Nousseviller.
- Aucune décision n'est prise pour le moment.
- Les études seront faites sur les différentes possibilités.
- Les quatre maires mis en cause dans le tract de l'A.I.C.T.N., Association Intercommunale Contre le Tracé Nord, ne peuvent en aucun cas prendre des décisions de choix de tracé, qui est de la compétence du Conseil Général.

En ce qui concerne les flux de trafic qui seront fonction des choix du tracé de la voie de contournement, plutôt que de diffuser des affirmations tendancieuses ou mensongères pour tels villages ou rues, nous nous devons de reconnaître modestement ne pas être en mesure de prédire l'avenir. Une étude des trafics donnera le moment venu des estimations.

Les maires des quatre villages ne se sont pas rendus à la réunion publique de Nousseviller parce qu'il a été clairement établi lors de la réunion des élus en mairie de Nousseviller le 21 octobre 2003, qu'il n'existait aucun plan à discuter, autre que celui réalisé par la mairie de Nousseviller. Nous nous exprimerons le moment venu au vu des études présentées avec l'aval de nos conseils municipaux respectifs.

En matière d'information, nous avons écrit dans une précédente note que nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier et des informations, nous en avons deux à vous communiquer :

- 1) Au printemps, les services du département réaliseront un comptage du nombre de véhicules circulant sur les différentes routes du secteur ainsi qu'une enquête portant sur l'origine et la destination des flux de véhicules du même secteur. Cette enquête consistant à arrêter un certain nombre de véhicules pour demander aux conducteurs d'où ils viennent, où ils vont et pour combien de temps. Ce comptage et cette enquête ont pour but de connaître l'état de la circulation automobile en 2004 et non pas, comme ne manquera pas de l'affirmer l'association, pour démontrer qu'il faut privilégier tel tracé.
- 2) Le dernier tract de l'association A.I.C.T.N. commence par un OUI (majuscule) au contournement. Or, lors d'un entretien courtois avec le maire de Metzing en mairie, le président de l'A.I.C.T.N., Mr SCHNEIDER a dit texto qu'il « était aussi contre un contournement SUD » puis il s'est lancé dans une complexe proposition de suppression de péage d'autoroute, gratuite pour les uns, payante pour d'autres, le tout étant supposé régler les problèmes du CD 910. Monsieur le Président aura à cœur d'expliquer ce double langage à son comité, aux membres de son association et aux milliers de citoyens qui souffrent quotidiennement à proximité du CD 910.

Les maires

Diebling



Hundling



Ippling



Metzing

